



Aujourd’hui le 23 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 21 838 cas de personnes infectées au Québec, 1 411 personnes hospitalisées, 207 personnes aux soins intensifs et de 1 243 décès.

Le premier ministre a rappelé que la priorité demeure de trouver du personnel pour les CHSLD, mais également pour l’ensemble du réseau de la santé. Il a indiqué qu’actuellement 9 500 travailleuses et travailleurs du réseau de la santé sont absents, dont 4 000 sont infectés par la COVID-19. Il a lancé un appel à toutes les personnes absentes pour des raisons autres afin qu’elles viennent porter main-forte au personnel de la santé. Il a assuré que le matériel de protection nécessaire était disponible.

Il a annoncé que les primes prévues jusqu’au 30 avril seront prolongées jusqu’au 31 mai 2020, et a indiqué que les négociations pour une bonification permanente du salaire des préposés aux bénéficiaires se poursuivaient.

Concernant la réouverture des écoles, il a expliqué que le taux d’immunité au Québec était en bas de 10 % et qu’il était nécessaire de procéder à une réouverture graduelle afin d’augmenter progressivement le taux d’immunité collective entre 60 % et 70 %, et empêcher une deuxième vague sévère de propagation à l’automne. Il a rappelé qu’un calendrier de réouverture sera dévoilé la semaine prochaine.

Le premier ministre a indiqué que l’approvisionnement en masques et gants est sous contrôle. Par ailleurs, pour empêcher une pénurie de blouses médicales, il a indiqué que certaines entreprises québécoises avaient accepté d’en faire la production.

CAMPS DE JOUR

Plusieurs d’entre vous continuent de nous contacter pour connaître les directives en vue des camps de jour de cet été. Le premier ministre a annoncé un plan de déconfinement la semaine prochaine, ce qui devrait être déterminant pour la tenue des camps. Avec nos partenaires, nous sommes actuellement en discussion avec le gouvernement et tous sont conscients de la situation. Nous vous reviendrons dès que possible à ce sujet. Suivez nos infolettres.

LETTE DU PRÉSIDENT AU PREMIER MINISTRE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE POUR LES PETITS COMMERCE ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, a envoyé aujourd'hui une lettre au premier ministre du Québec afin de demander qu'un volet d'aide directe soit prévue dans le plan de relance économique et mise à la disposition des services de développement local des MRC pour aider les petits commerces et les services de proximité qui contribuent à la vitalité de nos communautés.

Vous pouvez consulter la lettre [ICI](#).

MODIFICATION TEMPORAIRE DES RÈGLES RELATIVES AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Pour aider à lutter contre l'écllosion de la COVID-19, le gouvernement fédéral a levé la restriction selon laquelle les étudiants étrangers ne peuvent travailler que 20 heures par semaine pendant les cours, à condition qu'ils travaillent dans un service essentiel ou une fonction essentielle, comme le domaine des soins de santé, de l'infrastructure critique ou de la fourniture des aliments ou d'autres biens essentiels.

Rappelons que des milliers d'étudiants étrangers étudient dans des programmes liés à la santé et aux services d'urgence, dont plusieurs seraient presque entièrement formés et prêts à obtenir leur diplôme. Cette modification temporaire des règles jusqu'au 31 août 2020 vise à fournir aux établissements de santé un accès à des travailleurs supplémentaires bien formés à un moment où un besoin criant se fait sentir.

Les étudiants étrangers et leurs employeurs sont invités à consulter [l'Orientation sur les services et les fonctions essentiels au Canada pendant la pandémie de la COVID-19](#), publiée par Sécurité publique et Protection civile Canada, afin de déterminer si l'emploi de l'étudiant lui permettrait de travailler plus de 20 heures par semaine au cours de la session.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

DES SÉANCES EN COMMISSION PARLEMENTAIRE VIRTUELLES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans le contexte de la COVID-19, la période d'ajournement des travaux parlementaires à l'Assemblée nationale a été prolongée jusqu'au mardi 5 mai. Toutefois les parlementaires ont convenu de tenir quatre séances virtuelles en commission parlementaire. Ces séances permettront aux députés et députées d'échanger avec certains membres de l'exécutif.

La première séance est prévue le 24 avril à 15 h. La Commission de l'économie et du travail se réunira pour entendre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Les autres séances seront planifiées au courant de la semaine du 27 avril. Elles permettront d'entendre la ministre de la Santé et des Services sociaux, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ces travaux seront diffusés en direct sur le canal de l'Assemblée nationale et sur son site Internet que vous pouvez consulter en cliquant [ICI](#).

CAPSULE VIDÉO : GÉRER À DISTANCE EN MODE TÉLÉTRAVAIL

Dans le contexte de la crise provoquée par la COVID-19, les responsables des municipalités sont amenés à gérer à partir de leur domicile du personnel se trouvant à son domicile aussi. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite saisir cette occasion pour améliorer les pratiques de gestion à distance en mode télétravail.

Cliquez [ICI](#) pour vous inscrire et recevoir la vidéo et les documents de cours.

WEBINAIRES EN REDIFFUSION

Afin de vous accompagner pendant cette période exceptionnelle de crise, les équipes de la FQM se mobilisent pour vous proposer des webinaires répondant à vos attentes et à vos questions notamment en matière de finances, de gestion des ressources humaines, de maintien des services d'eaux et de soutien aux activités économiques.

Voici quelques-uns des titres que vous retrouverez en rediffusion en cliquant [ICI](#).

- Évolution des plans d'action pour maintenir les services d'eaux - Planification et mise en place des mesures exceptionnelles
- Finances et gestion des ressources humaines en milieu municipal
- Adapter le processus d'analyse au contexte de crise

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé la mise en place d'une **stratégie médicale et de recherche pour lutter contre la COVID-19**, laquelle sera dotée d'un fonds de 1,1 milliard de dollars.

Il a indiqué que cette stratégie se déclinera en trois volets. Ainsi, 115 millions de dollars supplémentaires seront alloués aux hôpitaux et aux centres de recherches universitaires pour développer un vaccin, 662 M\$ pour des essais cliniques et 350 M\$ pour la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'immunité qui travailleront sur des tests épidémiologiques pour mieux comprendre le virus. Un million de Canadiens seront testés dans le cadre de cette étude qui s'échelonnera sur deux ans. Il a souligné l'importance d'accroître la capacité de dépistage du Canada pour pouvoir envisager une réouverture.

Concernant la situation dans les CHSLD, le premier ministre a qualifié la situation d'inacceptable. Il a indiqué avoir reçu des demandes des gouvernements du Québec et de l'Ontario pour l'envoi de militaires en renfort dans les centres d'hébergement pour aînés. Il a confirmé que des ressources seront dépêchées comme demandé, mais que cela ne constituait pas une solution à long terme, car ce ne sont pas les militaires qui devraient prendre soin des aînés.

Lors de la période de questions, le premier ministre a été questionné quant à la demande de la Fédération canadienne des municipalités pour la mise en place d'un financement d'urgence de 10 milliards de dollars. Il a indiqué que les municipalités sont confrontées à des problématiques différentes et que son gouvernement travaillait avec les provinces, de qui relèvent les municipalités, pour assurer qu'elles obtiennent les services et le soutien nécessaires.



LE PANIER BLEU

lepanierbleu.ca